

Communauté de Communes de Vezouze en Piémont

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, LE SEIZE MARS

Le Conseil Communautaire de la **COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE VEZOUBE EN PIÉMONT**, légalement convoqué le 9 mars 2021, s'est réuni en visioconférence sur Zoom avec retransmission publique en direct sur Facebook, sous la présidence de M. Philippe ARNOULD, Président.

Titulaires : Madame Lucie KIPPEURT, Monsieur Philippe COLIN, Monsieur Michel CAYET, Monsieur Denis LAMBOTTE, Monsieur Bernard MULLER, Monsieur Thierry MEURANT, Monsieur Samuel NITTING, Monsieur Christian GALLOIS, Madame Sabine MARTIN, Madame Michèle PARMENTIER, Monsieur Michel CESAR, Madame Véronique SAUFFROY, Madame Mireille MOUGIN, Monsieur Claude BOUFFIER, Monsieur Pierre MONZEIN, Monsieur Jean-Noël JOLE, Monsieur Dominique FOINANT, Monsieur Damien JACQUOT, Monsieur Stève JOUQUELET, Monsieur Michel MARCEL, Monsieur Frédéric MAILLIOT, Monsieur Philippe ARNOULD, Monsieur Joël MATHIEU, Madame Marie-Thérèse GERARD, Monsieur Thierry CULMET, Monsieur Gilbert BREGEARD, Madame Stéphanie CROUZEL, Monsieur Régis CHOMEL DE JARNIEU, Monsieur Marc SORATROI, Madame Catherine ROCH, Monsieur Gérard PATOUX, Monsieur Frédéric MARCHAL, Monsieur Pascal PLUMET, Monsieur Jean-Claude BAZIN, Monsieur François TEYTAUD, Madame Audrey FRITZ, Monsieur Jean-Christophe ARNOULD, Madame Isabelle MONZAIN, Madame Angeline LAMY, Monsieur Lionel JACQUES, Monsieur Etienne L'HOTE, Monsieur Jean-François GUSTAW, Monsieur Jean-Jacques BLAISE, Monsieur Laurent NITTING, Monsieur Gérard DOYEN, Madame Yolande BOULENGER, Monsieur Fabrice POIRETTE, Monsieur François PHILIPPE.

Suppléant en situation délibérante : Monsieur Jean-Marie WAGNER, Madame Martine RUDEAU.

Pouvoirs : Madame Bernadette ROBARDET a donné pouvoir à Madame Michèle PARMENTIER

Excusé(s) : Madame Bernadette ROBARDET, Monsieur André THIEBO, Monsieur Michael THUOT, Madame Marie-Hélène HUMBERT.

NOMBRE DE CONSEILLERS		
EN EXERCICE :	PRÉSENTS :	VOTANTS :
71	49	50

1. DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Michèle PARMENTIER est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

2. DÉTERMINATION DES MODALITÉS DE LA RÉUNION EN VISIOCONFÉRENCE

L'organisation d'un conseil en visioconférence nécessite une délibération de celui-ci sur les modalités pratiques relatives au déroulement de la réunion. Doivent ainsi être approuvés par le conseil :

- Les modalités d'identification des participants
- Les modalités d'enregistrement et de conservation des débats
- Les modalités de scrutin (les votes en visioconférence ne peuvent avoir lieu qu'au scrutin public. En cas d'adoption d'une demande de vote secret, le maire ou le président reporte ce point de l'ordre du jour à une séance ultérieure. Cette séance ne peut se tenir par voie dématérialisée. Le scrutin public peut être organisé soit par appel nominal, soit par scrutin électronique, dans des conditions garantissant sa sincérité.)

Après délibération, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'approuver les modalités suivantes pour la tenue en visioconférence de la présente séance du conseil :

- *Un appel nominatif est effectué en début de réunion pour vérifier la présence de chacun des membres du conseil.*

Communauté de Communes de Vezouze en Piémont

- *La séance est intégralement enregistrée afin de pouvoir garantir la bonne retranscription des débats dans le compte-rendu. Cet enregistrement ne sera pas conservé après approbation du compte-rendu de la réunion lors de la prochaine séance du conseil.*
- *Les votes seront effectués sur appel oral du président. Un temps suffisamment long sera laissé lors des votes pour laisser le temps à tout membre du conseil d'intervenir s'il le souhaite. En cas d'adoption d'une demande de vote secret, le président reportera le point de l'ordre du jour concerné à une séance ultérieure qui ne pourra être dématérialisée.*

3. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL DU 21 FÉVRIER 2021

Le compte-rendu de la séance du 21 février est approuvé à l'unanimité.

4. COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Les comptes administratifs 2020 sont détaillés, à savoir :

- Compte administratif du budget principal
- Compte administratif du budget annexe « ordures ménagères »
- Compte administratif du budget annexe « multiaccueil Vitamines »
- Compte administratif du budget annexe « multiaccueil Les Copains d'Abord »
- Compte administratif du budget annexe « chambre funéraire »
- Compte administratif du budget annexe « ZAC »

Philippe ARNOULD évoque le projet de la société Engie de procéder au renouvellement du parc éolien du Haut des Ailes. Cette évolution du parc pourrait conduire à une baisse de la fiscalité perçue sur ce parc de 20 à 30 %. Suite à une interrogation sur les raisons de cette baisse, Michel MARCEL explique que le parc sera soumis à de nouvelles contraintes (distances augmentées par rapport au bâti, aux routes, à la conduite Trapil, aux bois...).

Philippe ARNOULD fait une brève projection financière. Avec 600 k€ de résultat de fonctionnement reporté, la situation financière de la CCVP est saine, la section d'investissement est également équilibrée. Sa préoccupation actuelle est la suppression à venir des impôts de production. Des recettes supplémentaires sont par contre attendues ces prochaines années : loyers et fiscalité du parc photovoltaïque de Neoen à Badonviller. En 2021, des dépenses importantes seront engagées pour des études (revitalisation centres-bourgs, OPAH, diagnostic culturel...) mais elles seront subventionnées le plus souvent à 80 %.

Lors de l'examen du compte administratif du budget OM, Véronique SAUFFROY demande si les ordures ménagères et la collecte sélective sont ramassées par le même camion ? Il est répondu par la négative, il s'agit de deux collectes différentes.

Concernant les comptes administratifs des multiaccueils, Michel MARCEL détaille des données en termes de nombre d'enfants accueillis, d'heures-enfants, de prix de revient... Globalement, en raison de la crise Covid, le nombre d'heures-enfants a diminué en 2020, ce qui a entraîné une augmentation du coût horaire.

M. Philippe ARNOULD, Président, sort de la salle virtuelle avant les délibérations et les votes.

Au vu de la présentation des comptes administratifs 2020 du budget principal et des budgets annexes listés ci-dessus, et après délibération, le Conseil les approuve successivement à l'unanimité.

5. COMPTES DE GESTION 2020

Les comptes de gestion produits par le comptable public sont conformes aux comptes administratifs.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, approuve donc à l'unanimité les comptes de gestion relatifs à l'année 2020.

Communauté de Communes de Vezouze en Piémont

6. AFFECTATION DES RÉSULTATS

Au vu des comptes administratifs, le conseil communautaire, après délibération, décide à l'unanimité l'affectation des résultats suivante :

	<i>Compte 002 (excédent de résultat de fonctionnement reporté)</i>	<i>Compte 1068 (excédent de fonctionnement affecté à la section d'investissement)</i>	<i>Résultat d'investissement reporté (001)</i>
<i>Budget général</i>	<i>606 069,72</i>	<i>-</i>	<i>516 337,41</i>
<i>Budget annexe Ordures ménagères</i>	<i>517 161,25</i>	<i>126 191,33</i>	<i>-48 570,62</i>
<i>Budget annexe Multiaccueil Vitamines</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>-44 498,82</i>
<i>Budget annexe Multiaccueil Les Copains d'Abord</i>	<i>-188,17</i>	<i>-</i>	<i>-29 818,81</i>
<i>Budget annexe ZAC</i>	<i>-58 863,64</i>	<i>-</i>	<i>-109 162,68</i>
<i>Budget annexe Chambre funéraire</i>	<i>-</i>	<i>-</i>	<i>80 616,33</i>

7. ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE OPAH

Une OPAH (Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat) est une offre de service qui propose une ingénierie et des aides financières. Elle porte des objectifs majeurs tels que :

- Améliorer l'efficacité énergétique des logements des propriétaires occupants - favoriser l'emploi des énergies renouvelables
- Lutter contre la précarité énergétique et favoriser le développement d'un parc locatif à vocation sociale,
- Lutter contre l'habitat indigne.
- Favoriser le maintien à domicile des personnes à mobilité réduite par l'adaptation des logements au handicap et à la perte progressive d'autonomie.

Chaque OPAH se matérialise par une convention signée entre le Conseil Départemental (déléataire des aides à la pierre par l'État et l'ANAH – Agence Nationale de l'Habitat) et la collectivité contractante. Elle est d'une durée de 3 à 5 ans. Ce contrat expose le diagnostic, les objectifs, le programme local d'actions et précise les engagements de chacun des signataires.

Une OPAH se prépare avec en 3 phases :

1) Une phase de diagnostic qui devra mettre en évidence :

- L'état de la vacance sur le territoire (représentation sur le terrain, type de vacance, ... avec croisement des données)
- Un repérage de l'habitat indigne, insalubre, dégradé voire très dégradé
- Une estimation des logements en situation de précarité énergétique
- L'utilisation possible des énergies renouvelables
- Une analyse et un repérage des copropriétés fragiles ou dégradées
- Un repérage des logements à adapter pour maintenir à domicile des personnes âgées ou handicapées

2) Une phase définition des objectifs qualitatifs et quantitatifs assignés à l'OPAH

Ce travail de repérage et d'analyse devra donc conduire, de façon cohérente, à la définition des cibles prioritaires, des objectifs qualitatifs et quantitatifs d'amélioration de logements correspondants, avec une déclinaison pour chacun des objectifs déclinés en préambule.

L'étude devra préciser les modes opératoires à mettre en place pour réaliser les différentes actions proposées, ainsi que les procédures nécessaires à mettre en œuvre pour atteindre les objectifs fixés.

Elle devra permettre

- D'initier sur les secteurs ou communes les plus prioritaires les dispositifs particuliers à mettre en place,
- De définir précisément les objectifs quantitatifs et qualitatifs de l'OPAH
- De fixer les moyens à mettre en œuvre et les engagements de chacun des partenaires
- D'identifier les besoins en matière de suivi et d'animation pour atteindre les objectifs

3) Rédaction du projet de convention d'OPAH

Cette étude se terminera par la rédaction d'un projet de convention d'opération tripartite. Cet outil de pilotage de l'action publique engagera les partenaires, pour une période à déterminer, à concentrer leurs actions et à réserver des crédits spécifiques sur les périmètres opérationnels.

Le bureau d'études devra organiser les modalités de concertation entre les potentiels partenaires financiers. Il devra proposer un partenariat efficace permettant d'atteindre les objectifs de l'OPAH déterminés auparavant.

La convention rappellera les conclusions de l'étude pré-opérationnelle, précisera pour chaque objectif retenu les finalités de l'opération et la hiérarchisation des actions en fonction des enjeux locaux.

Elle indiquera les outils opérationnels à mobiliser, les objectifs quantitatifs et qualitatifs en matière de réhabilitation, le rôle et les engagements financiers des partenaires, les missions et les moyens de l'animation de l'OPAH.

Cette étude pré-opérationnelle OPAH, évaluée entre 32 000 et 38 000 € HT, sera subventionnée à hauteur de 50% par l'ANAH (Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat). Le Conseil Départemental, dans le cadre du Contrat Territoires Solidaires, peut éventuellement apporter un financement complémentaire en fonction des crédits disponibles.

Enfin, cette étude OPAH est nécessaire pour finaliser la démarche « Opération de Revitalisation des Territoires » initiée depuis 2020 par la CCVP auprès des services de l'État. Elle sera réalisée en étroite collaboration avec l'étude de revitalisation des centres bourgs qui sera menée en même temps par l'EPFGE (Établissement Public Foncier du Grand Est).

Après délibération, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à confier une étude pré-opérationnelle OPAH à un bureau d'études spécialisé pour un montant de 38 000 € HT maximum, ainsi qu'à solliciter une subvention auprès de l'Agence Nationale de l'Habitat (50 % soit 19 000 €) et du Conseil Départemental 54 (30 % soit 11 400 €).

8. TRAVAUX MULTIACCUEILS

Lors de la réhabilitation du presbytère de Badonviller en logements et crèche et de la construction de l'accueil périscolaire en 2008, un assainissement autonome a été réalisé (fosse de 8 m³ dans la cour du multiaccueil). Compte tenu du réseau d'assainissement collectif mis en place par la commune de Badonviller, il est nécessaire d'y raccorder les bâtiments existants. Ce branchement résoudra par ailleurs un problème récurrent de canalisations bouchées, ayant occasionné plusieurs débordements et nécessitant un hydrocurage régulier.

Les travaux proposés comprennent : la déconnexion de l'assainissement existant, le comblement de la fosse, la démolition et la réfection de la cour, la suppression des regards inutiles, la connexion au réseau d'assainissement communal.

Communauté de Communes de Vezouze en Piémont

Coût des travaux : 13 500 € HT, qu'il est proposé d'imputer sur deux budgets (5 500 € sur le budget multiaccueil « Vitamines » et 8 000 € au titre du budget principal).

Après délibération, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à engager des travaux de raccordement au réseau d'assainissement collectif des bâtiments suivants : logements, centre multi-accueil et accueil périscolaire situés à Badonviller, pour un montant maximum de 13 500 € HT.

Par ailleurs, il est envisagé de poursuivre le programme de rénovation des centres multi-accueils qui a débuté en 2020. Une première tranche de travaux avait été validée en conseil du 6 février 2020. Une seconde tranche de travaux est envisagée. Elle mobilisera la totalité du fonds d'aide à la rénovation de la CAF, à hauteur de 4000 € par place d'accueil dans chacun des multi-accueils.

Le programme des travaux prévisionnel est le suivant :

Centre multi accueil « Vitamines » :

Porte d'entrée : 5320 € HT

Menuiseries intérieures : 5510 € HT

Aménagement bureau : 3100.49 €

Électricité, sanitaires, plomberie : 1777.75 € HT

Électroménager : 2211.05 € HT

Stores intérieurs : 1614 € HT

Matériel pédagogique : 3317.01 € HT

Jeux cour : 7265 € HT

Total : 30 115.40 € HT

Centre multi-accueil « Les Copains d'Abord » :

Portes d'entrée + intérieures : 10 509.49 € HT

Cour, complément sol souple : 6405 € HT

Abris, pergola cour : 12095.42 € HT

Électroménager : 3607.81 € HT

Peinture cuisine : 1055.07 € HT

Matériel pédagogique : 11765.48 € HT

Vélos : 1452.85 € HT

Poussettes : 1097.85 € HT

Prévention routière à l'entrée du bâtiment : 2905 € HT

Informatique : 2520 € HT

Total : 53 413.97 € HT

Après délibération, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- *D'autoriser le programme de rénovation de chaque multi-accueil à hauteur :*
- *D'autoriser le programme de rénovation de chaque multi-accueil à hauteur 30 500 € HT maximum pour « Vitamines » et de 53 500 € HT maximum pour « Les Copains d'Abord ».*
- *De préciser que les crédits budgétaires nécessaires à ces opérations seront prévus au budget.*
- *De dire que la conduite du programme sera effectuée, au besoin sur plusieurs exercices budgétaires.*

9. INVESTISSEMENT INFORMATIQUE ÉCOLES

Dans le cadre de la compétence « Informatisation des écoles », la CCVP est amenée à investir régulièrement dans de nouveaux équipements. Elle essaye pour cela de mobiliser au maximum des subventions en répondant aux appels à projets lancés par l'État. C'est ainsi qu'elle bénéficie en 2021 de 27 000 € de subvention pour équiper les écoles de Blâmont, Emberménil, Mignéville, Ogéviller et Cirey-sur-Vezouze (école élémentaire) : écrans interactifs, classes mobiles...). Il est également nécessaire de renouveler des matériels obsolètes d'autres écoles.

Il est à noter que ces investissements mobiliseraient 27 k€ au titre du budget 2021 mais également 34 k€ non dépensés en 2020 en prévision de cet appel à projets.

Communauté de Communes de Vezouze en Piémont

Par ailleurs, afin de profiter de l'effet de masse de cet achat de matériels informatiques, il serait pertinent d'ajouter à la consultation des entreprises le renouvellement de différents équipements informatiques destinés aux services de la CCVP (remplacement de matériels obsolètes).

Après délibération, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à procéder aux investissements informatiques suivants :

- **Écoles de Blâmont, Emberménil, Mignéville, Ogéviller et Cirey-sur-Vezouze (dans le cadre de l'appel à projets) : 55 000 € TTC max (subventions obtenues : 27 000 €)**
- **Autres écoles (pas de subvention) : 6 000 € TTC max (équipements divers : remplacement ordis obsolètes, ...)**
- **Bureaux de la CCVP : 7 000 € TTC max**

10. CHANTIERS ARGENT DE POCHE

L'opération argent de poche a lieu chaque été. En 2020, 70 jeunes ont participé, dans 21 communes. Les objectifs du dispositif sont les suivants :

- Créer du lien entre les élus et les jeunes du territoire (de 16 ans à moins de 18 ans)
- Contribuer à l'apprentissage des règles de base de la vie active
- Permettre aux jeunes du territoire de se rendre utiles tout en gagnant de l'argent de poche
- Faire participer les jeunes à la mise en valeur du patrimoine.

Le rôle de chaque partie est le suivant :

Rôle de la CCVP :

- Recensement des communes volontaires pour participer au dispositif
- Embauche les jeunes, établissement des fiches de salaire, gestion des participations communales
- Coordination, suivi du dispositif

Rôle des communes :

- Fourniture du matériel nécessaire pour réaliser les travaux
- Encadrement du chantier par un adulte référent
- Partage d'au moins un repas en commun (encadrants / jeunes)

Il est proposé de reconduire l'opération chantiers argent de poche pour l'année 2021. Il est précisé que lorsque l'enveloppe intercommunale est consommée, les communes peuvent continuer à bénéficier du dispositif en prenant en charge des jeunes à 100 %.

Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

Dépenses	Recettes
18 700 € (base = 85 postes dont 20 à 35 h)	Communauté de communes : 3885 € (sur la base de 70 postes à 9h)
	Communes : 14 815 €

Après délibération, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- **De reconduire l'opération « Chantiers argent de poche » pour l'année 2021.**
- **D'ouvrir 85 places.**
- **De fixer la participation des communes volontaires à 75 € par jeune au titre des 9 premières heures, puis au coût réel pour les heures suivantes.**
- **D'autoriser le Président à procéder au recrutement direct des jeunes pour une durée minimale de 9 heures.**

Les communes seront sollicitées à la fin du printemps pour l'organisation des chantiers.

11. JEUNESSE AU PLEIN AIR

L'association Jeunesse en Plein Air met tous les ans en place un dispositif favorisant le départ en vacances des enfants. Cette action est soutenue depuis de nombreuses années par la communauté de communes.

Après délibération, le conseil communautaire décide à l'unanimité de reconduire en 2021 le partenariat avec Jeunesse en Plein Air en accordant une aide de 4 000 € maximum au dispositif. Il autorise dans ce cadre le Président à signer la convention correspondante avec Jeunesse en Plein Air.

Philippe ARNOULD ajoute qu'il s'agit d'un très beau dispositif pour les jeunes que les élus doivent connaître pour en faire la promotion.

12. INVENTAIRE CHIROPTÈRES EN FORÊT DE PARROY

La CCVP est en charge de l'animation du document d'objectifs du site Natura 2000 « Vallée alluviale de la Vezouze, Fort de Manonviller, Forêt et Étang de Parroy ». Elle peut donc être amenée à mener des démarches ou des études sur la totalité du périmètre du site, y compris en dehors de son territoire. C'est ainsi qu'un inventaire des chiroptères en Forêt de Parroy est envisagé, qui permettra de compléter les connaissances actuelles, notamment dans le cadre d'un projet d'extension du périmètre du site.

Le coût de l'étude est estimé à 37 000 € HT, financé à 50 % par l'État (DREAL Grand Est) et à 50 % par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse.

Après délibération, le conseil communautaire décide à l'unanimité :

- *D'autoriser le Président à confier à un bureau d'études un inventaire des chiroptères en Forêt de Parroy pour un montant maximum de 37 000 € HT.*
- *De solliciter un financement de 50 % soit 18 500 € auprès de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et de 50 % soit 18 500 € auprès de l'État (DREAL Grand Est).*

13. COMPLÉMENT COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Suite aux élections partielles intervenues en septembre 2020 à Neufmaisons, il convient de pourvoir au poste qu'occupait Mme Herbé à la Commission d'Appel d'Offres (CAO) de la CCVP. Pour rappel, les membres actuels sont les suivants :

Titulaires

Bernard MULLER
Jean-Jacques BLAISE
Jean- Claude BAZIN
François TEYTAUD
1 siège vacant

Suppléants

Dominique FOINANT
Michel MARCEL
Philippe COLIN
Frédéric MAILLIOT
Joël MATHIEU

Un seul conseiller, Michel CESAR, se portant candidat, le conseil communautaire désigne à l'unanimité Michel CESAR en tant que représentant titulaire au sein de la Commission d'Appel d'Offres.

14. SERVITUDES ENEDIS – ZA BADONVILLER

Dans le cadre de la construction d'un parc photovoltaïque par la société Neoen sur la zone des Faienceries à Badonviller, Enedis est amenée à installer un poste de transformation et une ligne électrique souterraine sur un terrain appartenant à la CCVP, occasionnant une servitude. Cette servitude ne pose pas de difficulté pour la zone artisanale réalisée par la CCVP car ces éléments avaient été pris en compte en amont du projet.

Après délibération, le conseil communautaire décide à l'unanimité d'autoriser le Président à signer l'acte authentique de constitution de servitude Enedis sur les parcelles suivantes sises à Badonviller :

- *Section AB _ Parcelles n° 309 et 315 : Implantation d'une ligne électrique souterraine*
- *Section AB _ Parcelles N° 309 : Implantation d'un poste de transformation*

15. QUESTIONS DIVERSES

- **Contrat Local de Santé** : Le PETR du Lunévillois a adressé un courrier à toutes les communes pour proposer de participer à des groupes de travail dans le cadre du Contrat Local de Santé : autonomie/handicap, prévention, offre de soins et accès aux soins, santé mentale. Les communes sont invitées à proposer aux conseillers municipaux de participer à ces ateliers.
- **SCOT** : Le SCOT (Schéma de Cohérence Territoriale) est entré en phase de révision. Des ateliers sont organisés. IL est important d'y participer.
- **Conférence des Maires** : Le SDIS prévoit de réformer les modalités de calcul du contingent incendie. Une présentation de cette réforme aura lieu lors d'une réunion de la Conférence des Maires qui aura lieu le 29 mars à 18h.
- **DGFIP** : Thierry MEURANT évoque la problématique des dépôts d'espèces par les régies communales suite aux nouvelles dispositions de la Direction Générale des Finances Publiques qui prévoit de permettre ces dépôts dans certains bureaux de Poste uniquement (les plus proches étant Lunéville et Baccarat). Un message va être envoyé aux communes pour répertorier les régies concernées. Angeline LAMY et Dominique FOINANT estiment que beaucoup de communes vont être concernées pour des régies avec de faibles montants (photocopies par exemple). Véronique SAUFFROY explique que Domjevin a décidé la gratuité des photocopies, ce qui évite une régie.
Damien JACQUOT évoque également le problème pour les professionnels de déposer des sommes importantes à la Poste de Blâmont. Bernard MULLER évoque les réunions de la commission pour la présence postale auxquels il participe : les bureaux de poste restent menacés, aucun effort n'est fait pour remplacer les personnels absents, lors du confinement les agences postales communales avaient rouvert avant les bureaux de poste.
- **PTRTE (Pacte Territorial de Relance et de Transition Énergétique)** : Un message sera envoyé aux communes pour leur demander de lister l'ensemble des projets importants de leur mandat.
- **Vaccination** : Philippe COLIN demande quelles vont être les suites pour la vaccination. Philippe ARNOULD ne dispose pas d'information à ce jour. La première campagne a permis de vacciner des personnes habitant non seulement à Cirey mais également alentour y compris dans le secteur de Blâmont. Des opérations comparables à Badonviller et Domjevin son espérées. François PHILIPPE regrette d'être un peu dans l'attente. Un gros effort avait été fait par les communes pour recenser les personnes éligibles. La confiance accordée par ces personnes s'érode. Philippe ARNOULD répond que l'on est soumis à ce que l'on veut bien nous accorder. Bernard MULLER signale que les médecins locaux vaccinent également en cabinet.